



Avis n° 2022/06
de la Commission des titres d'ingénieur (CTI)
relatif à l'attribution du label EUR-ACE®
à des formations de
l'École Polytechnique Internationale Privée de Tunis
(Polytech Intl), Tunisie

École

Nom :	École Polytechnique Internationale Privée de Tunis
Sigle :	Polytech Intl
Type :	Établissement étranger Établissement d'enseignement supérieur privé
Pays :	Tunisie
Site de l'école :	Tunis
Type de formation :	Ingénieur

Objet de la demande de labellisation

Catégorie REU (Renouvellement du label EUR-ACE) : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique internationale privée de Tunis, spécialité informatique, réseaux et multimédia
Catégorie REU (Renouvellement du label EUR-ACE) : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique internationale privée de Tunis, spécialité mécatronique
Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique internationale privée de Tunis, spécialité Génie industriel

- Vu la demande présentée par l'École polytechnique internationale privée de Tunis (Tunisie) ;
- Vu le rapport d'évaluation établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI, rapporteure principale), William LIS (expert auprès de la CTI), Christophe MEUNIER (expert auprès de la CTI), Marc-Adrien SCHNETZER (expert international auprès de la CTI), Alexis HERVE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), et présenté en réunion plénière de la CTI le 14 juin 2022,

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Le label européen **EUR-ACE®** pour les formations d'ingénieur **niveau master**, est attribué aux diplômés suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique internationale privée de Tunis, spécialité Informatique, Réseaux et Multimédia	2022	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique internationale privée de Tunis, spécialité Mécatronique	2022	2027-2028

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique internationale privée de Tunis, spécialité Génie Industriel	2022	2027-2028
--	------	-----------

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école et ses trois spécialités

- Corriger sur tous les documents l'emploi des termes « spécialité » et « option » qui portent à confusion ;
- Mettre en conformité les règles d'affectation des ECTS (à l'UE et non pas à l'ECUE) ;
- Créer un supplément au diplôme pour chacune des trois spécialités et le diffuser à tous les diplômés ;
- Thématiques du développement durable, de la responsabilité sociale, éthique et déontologie à développer sous forme d'enseignements ;
- Maintenir une adéquation entre les moyens matériels (locaux, matériel pédagogique) et humains (enseignants permanents) au regard de l'évolution des effectifs en formation à venir ;
- Surveiller l'efficacité du processus de sélection (filières, modalités de recrutement) au regard de l'évolution des effectifs en formation, actuelle et à venir.

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur le suivi de l'ensemble des recommandations émises. Ce document est à transmettre le **15 juin 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr .

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 juin 2022.

Approuvée en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022.



La présidente
Elisabeth CRÉPON